

BIA PERFORMANCE

L'ÉTAT DE CHOC

La FEETS FO a saisi ce jour le Directeur Général à propos de la reconnaissance de l'effort pour la performance d'une partie seulement des agents, laissant encore sur le côté les 2/3 de la DGAC, et sur le respect des engagements protocolaires.

La FEETS FO demande que la reconnaissance soit élargie à l'ensemble des agents, et que les engagements protocolaires non encore mis en paiement soient soldés.

La FEETS FO invite l'administration à réfléchir à une approche plus organique de la DGAC. Concentrer les ressources vers un organe privilégié finit par mettre en danger l'organisme tout entier.

La FEETS FO enjoint l'administration à ouvrir les yeux sur les tensions qui naissent. A force de creuser les écarts entre les corps, les agents ne perçoivent plus les autres métiers comme des composantes complémentaires du même service public. La frustration se transforme en ressentiment. Le ressentiment se reporte sur ceux qui apparaissent comme les bénéficiaires du système.

Or les agents ne sont pas responsables du dérèglement, ce sont les décisionnaires et la politique qu'ils choisissent d'appliquer qui le sont.



Le 25 septembre 2026,

Les Secrétaires généraux des
Syndicats de la FEETS FO DGAC

Monsieur le Directeur Général
DGAC
50 rue Henry Farman
75 015 Paris

Objet : Mesure indemnitaire « BIA Performance » et exécution du protocole social 2023-2027

Monsieur le Directeur général,

La FEETS-FO est signataire du protocole social 2023-2027. Nous assumons cette signature devant les agents, et c'est à ce titre que nous vous saisissons.

1 Périmètre et modalités de la mesure « BIA Performance »

Vous nous avez annoncé à la fin de notre entretien du 9 septembre 2026 une mesure indemnitaire destinée à reconnaître la contribution des ICNA, TSEEAC contrôleurs et agents de la vigie trafic à la performance du contrôle aérien. Nous apprenons que le versement sera effectif sur la paie d'octobre 2026. Or, aucune base légale ne nous a été fournie, ni aucun document communiqué sur son périmètre. De même, rien n'a jamais été présenté aux OS signataires sur ce sujet en comité de suivi du protocole. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur le caractère protocolaire de cette mesure.

Nous vous prions en conséquence de bien vouloir nous fournir l'ensemble des éléments relatifs à ce nouveau BIA.

Par ailleurs, dès lors que tous les personnels participent directement ou indirectement à la performance du contrôle aérien, nous vous prions instamment d'étendre cette mesure à l'ensemble des personnels de la DGAC.

2 Exécution du protocole social 2023-2027

Plusieurs mesures prévues au protocole au bénéfice de catégories autres que contrôleurs n'ont pas été mises en œuvre. Vos services nous ont opposé une indisponibilité de crédits à chacune de nos demandes successives.

Nous observons que des moyens ont pu être mobilisés pour ce nouveau BIA, alors que des engagements signés depuis deux ans demeurent inexécutés.

En conséquence, nous vous demandons la mise en paiement immédiate des mesures protocolaires non exécutées à ce jour. A cette fin, nous vous prions donc de maintenir le comité de suivi du protocole au 15 octobre prochain, comité que vous souhaitez reporter au 21 janvier 2027.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations,

Pour le SNICAC-FO,
Olivier Richard

Pour le SNNA-FO,
Raynald Drolez

Pour le SNPACM-FO,
Franck Dupont